

7634/20 LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2019/2020

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 13 mai 2020

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 13 mai 2020

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

DÉCISION DU CONSEIL modifiant la décision 2013/255/PESC concernant
des mesures restrictives à l'encontre de la Syrie

E 14776

**Ce document est disponible auprès du
secrétariat de la commission des Affaires
européennes.**